

LE MOT DU MAIRE

A toutes et à tous,

L'été indien nous fait oublier le drôle de temps des mois de juillet et d'août et nous permet, peut-être, de ne pas focaliser sur les annonces médiatiques pas très positives ! Comme d'habitude en ce mois de rentrée faisons le point sur notre actualité communale.

Depuis septembre 2013 ont été mises en place les APS (activités périscolaires). Elles sont reconduites avec un changement d'horaire : trois fois une heure remplacent les quatre fois trois quarts d'heure pour permettre une activité plus élaborée. Je regrette là aussi les vraies et fausses annonces dans les médias nationaux...

Nous déplorons la fermeture d'une classe à l'école maternelle qui entraîne des effectifs plus chargés. L'école élémentaire conserve ses 8 classes avec 208 enfants. Le collège voit le nombre de ses élèves encore en hausse (670 adolescents). Des investissements en matériel pédagogique, mobilier et informatique ont été faits comme chaque année. Les deux lignes « PEDIBUS » gérées par les parents d'élèves sont réactivées. Pour la sécurité la rue de la Croix Blanche est interdite à la circulation matin et soir pour faciliter entrée et sortie de l'école... Depuis le printemps 2013 les nouvelles salles sont utilisées. Le chantier se poursuit.

La rue du Guinier a été réhabilitée en juillet et le chemin rural du Guinier a été renforcé . Ce « rechargement » de chemin s'est réalisé grâce à un chantier citoyen par nos agriculteurs que je tiens à remercier vivement : matériau apporté par la commune avec un agent conducteur et un tracto, épandage fait par nos agriculteurs avec leurs tracteurs et remorques. Cette coopération se poursuit et une réunion en mairie a déjà permis de planifier des opérations de débardage.



Je veux profiter de cet édito pour rappeler certaines règles du « bien vivre ensemble ». Ces deux mois d'été ont une fois de plus été émaillés

d'incivilités en tout genre ! Des monticules d'ordures ont été déposés soit devant la déchetterie (souvent le dimanche) soit entre les cubos réservés aux verres ou

aux papiers. Des panneaux de signalisation ont été volés ou cassés. Différentes dégradations ont également été commises sur les bâtiments ou espaces publics. (Ex : vitres de sécurité aux abords de la salle omnisport, arbres déracinés ou cassés à la Tour du Prince et au cimetière). Il serait bien, par ailleurs, que chacun taille ses arbustes ou arbres qui s'étalent sur trottoir venelles et rues !



Un changement concernera les habitants du Pont dès les prochaines élections. Le bureau de vote numéro trois était installé dans l'école de La Gorre sur la commune d'Amuré. Le conseil municipal, après avoir reçu la délibération de la mairie d'Amuré qui signalait la fermeture de leur bureau de vote, a voté le transfert de celui du Pont à la salle polyvalente. L'arrêté de Monsieur le Préfet nous est parvenu le 29 août. Un courrier sera adressé aux électeurs de notre village du Pont !

Hélas deux accidents dont un très grave se sont produits au carrefour de la N248 et de la départementale 118. Nous continuons notre action pour obtenir une mise en sécurité au carrefour de la Cap Sud et de Bassée. Normalement le projet est inscrit dans le plan Etat-Région.

Depuis le mois de juin, tous les mardis sur la place de l'Eglise, se tient un marché (poissons, fromages, légumes et fruits). A nous de le faire vivre ! Des contacts sont pris auprès d'autres chalandes pour le développer.



Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée et pour ne pas perdre les bonnes habitudes, je vous propose une pensée d'automne :

« Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence à enlever les petites pierres. » Confucius

Brigitte Competissa

DE NOUVELLES DIRECTRICES DANS NOS ÉCOLES

A l'école élémentaire

Céline Beaudelle est nommée directrice de l'école La Fontaine. En charge de la classe de CM1 elle sera déchargée de classe le vendredi et sera alors remplacée par Aurélie Savarit. Une nouvelle enseignante arrive aussi pour l'aide aux élèves, Nancy Richet, « maîtresse E » chargée de l'adaptation scolaire.

Dans cette école de huit classes, Catherine Plichon résidant à Frontenay est assistante de vie scolaire (AVS), deux enseignantes sont à $\frac{3}{4}$ temps, Violaine Audebrand (classe de CE1) aura son service complété par Julie Esnault et Françoise Liégeois (classe de CE2) laissera sa classe pendant $\frac{1}{4}$ de temps à Angélique Gachignard.

Les classes de cycle 3 restent pour l'instant dans l'ancien bâtiment en attendant la suite de la rénovation, sauf la classe de la directrice située près du bureau dans les nouveaux locaux. Les projets piscine, vélo, kayak, école et cinéma se poursuivront cette année et de nouveaux projets sont à construire... comme la nouvelle école dont les travaux se poursuivent.



1er rang : Marie Pierre Bourdichon CE2 CM1 ,Céline Beaudelle , Nancy Richet - **2ème rang :** Françoise Liégeois, Violaine Audebrand, Amélie Garric (CM1-CM2), Angélique Gachignard, Aurélie Savarit - **3ème rang :** Julie Esnault, Isabelle Baudoin (CM2), Catherine Pichon, Sophie Moreau (CP-CE1),Célia Péron (CP) - Louise Charbonnier ZIL

A l'école maternelle



De Gauche à droite : Isabelle Sullet - Marylène Gautreau - Natacha Boubault - Claudie Le Louarn GS - Béatrice Courtaillac MS—Claire Bourgerette PS-TPS - Gaëlle Largeaud - Sylvie Sivadier

Claire Bourgerette, nouvelle enseignante dans l'école, prend la direction de l'école maternelle Jean Rostand. Elle a la classe des plus jeunes, 22 « petits » et 3 « tout-petits » de moins de 3 ans. C'est sa 5^{ème} rentrée en maternelle niveau qu'elle apprécie particulièrement.

Avec ses deux collègues - Béatrice Courtaillac qui a les « moyens » et Claudie Le Louarn qui a une classe de « grands » et qui retrouve les locaux du bâtiment principal - elle pense faire vivre des projets en rapport avec tout ce qui se passe dans l'environnement de l'école. Natacha Boubault, remplaçante rattachée à l'école complète l'équipe.

Cette année, malgré la suppression d'un poste, les trois classes bénéficient de quatre ATSEM car la municipalité a décidé d'en garder une en surnombre jusqu'à la prochaine rentrée, pour favoriser l'animation des temps périscolaires.

VIVRE ENSEMBLE (1)

Incinération des déchets

La réglementation concernant le brûlage des déchets pour les particuliers est régie par le code général des collectivités territoriales sur la base du règlement sanitaire départemental. Ni les particuliers ni les professionnels n'ont le droit de brûler leurs déchets à l'air libre.

Le maire de la commune est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler déchets divers et végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, pour éviter

aussi les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et pour éviter la propagation d'incendies en période de sécheresse. Les contrevenants sont passibles de poursuites et amendes.



Tous les déchets doivent donc impérativement être conduits aux décharges, les déchets verts peuvent aussi être broyés et compostés.

Dans tous les cas, pour connaître les mesures qui s'appliquent en Deux-Sèvres pour la protection contre l'incendie, pour l'incinération des résidus de cultures et l'incinération des autres déchets, lire l'arrêté préfectoral du 29 juin 2010 disponibles en mairie ou sur le site de la préfecture : <http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/>

Attention aux dépôts sauvages !

Trop d'accumulations de déchets sauvages dégradent non seulement le paysage de notre commune mais risquent également d'endommager son environnement, sans parler du risque sanitaire. Ils sont interdits et verbalisables, y compris à proximité de notre déchetterie en dehors des emplacements dédiés.

Code de l'environnement : (Article L541-2) Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination [...].



Code pénal :

(Article R632-1) est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.

Nous vous rappelons que plusieurs déchetteries sont facilement accessibles de notre commune et que la CAN propose un service gratuit de collecte des déchets volumineux.

Renseignements auprès de la CAN (0 800 33 54 68) .

Taille et élagage des végétaux

I est rappelé à tous les propriétaires de plantations et clôtures végétales et particulièrement aux riverains des lieux et passages publics qu'il leur appartient de tailler leurs haies, arbustes et arbres.

Chacun est invité à se renseigner en mairie, sur la réglementation en vigueur et sur les entreprises pouvant effectuer ce service. .

Toute la réglementation concernant clôtures, arbres et végétaux :

Suivez le lien : http://plantencyclo.free.fr/sp/nmauric_plantation_reglementation.htm



VIVRE ENSEMBLE (2)

Bruits de voisinage

Quand les tondeuses vont se calmer, les tronçonneuses prendront le relai ! Et il existe bien d'autres sources de bruit, qu'il s'agisse des outils des bricoleurs, des musiques et des cris générés par une fête, des aboiements de chiens...



Dans tous les cas, le respect du voisinage s'impose et la communication, la gentillesse et le bon sens suppriment bien des désagréments.

Il convient de rappeler que les utilisations de machines et les manifestations bruyantes doivent impérativement cesser en dehors des **horaires autorisés par la loi** :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h,

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »

Des dispositions particulières existent et concernent, entre autres, les activités agricoles et les chantiers.

Pour connaître l'ensemble des règles concernant le bruit, vous pouvez consulter l'arrêté départemental en mairie ou sur le site de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Nuisances-sonores-Bruits/Bruits-de-voisinage> et aussi : <http://www.nuisances-sonores.info/>

ATTENTION AUX DÉMARCHES À DOMICILE

De plus en plus souvent, la commune est la cible des démarcheurs.

En effet, de nombreux signalements de démarchages à domicile ou par téléphone ont été faits en Mairie. Ces soi-disant professionnels se réclament être missionnés par la Mairie : il n'en est rien.

Traitement insecticide, isolation, alarme, la pose de panneaux photovoltaïques et bien d'autres motifs sont avancés !

Sachez que la municipalité ne cautionne personne et ne donne pas son autorisation pour ce type de démarche. N'hésitez pas à faire part de toutes les démarches douteuses dont vous pourriez être victimes en appelant à la Mairie : 05.49.04.50.25.

En cas de doute ou constat flagrant, contactez les services de la gendarmerie 05.49.04.50.03

FAITES VIVRE NOTRE MARCHÉ !

Le marché de FRR a débuté le Mardi 1er Juillet. Trois premiers commerçants vous y accueillent avec des productions locales :

- **Emma BONNET**, fromagère, qui élève des chèvres au cœur du Marais Poitevin. La fromagerie d'Emma est installée à St Hilaire la Palud où elle possède également un magasin. Tél 05 49 35 26 88

- **Mickaël SALAHUN**, poissonnier de Dompierre sur Mer propose coquillages et poissons de saison, Tél : 06 62 09 43 89 (à droite sur la photo).

- **Stéphane JUIN**, producteur de pommes et légumes de Secondigny, Tél 06 14 70 78 13.



Zoom sur le Judo

La rentrée est passée et de nombreux judokas ont repris le chemin des tatamis ! Cette année encore le club de Judo de la SEP compte de nombreux licenciés. D'une année sur l'autre, on retrouve la majorité des élèves et de leurs parents. Il est aussi fréquent de voir des anciens revenir.

La SEP Judo propose également, depuis un an, des cours de Body Fight / Taïso le mercredi soir. Ces cours permettent de se dépenser en faisant les mouvements du Judo sans toucher d'adversaire.

Grâce à une trentaine de commerçants et artisans de Frontenay-Rohan-Rohan, le club diffuse annuellement un calendrier.

De nombreux événements jalonnent l'année : le goûter de Noël qui a lieu avant les vacances de décembre. Le 18 janvier, le stage District Sud est proposé toute la journée (9h-16h). Il s'adresse aux poussins et benjamins auxquels est dispensé un cours théorique suivi de sa mise en application. Le repas pris au Bon Vieux



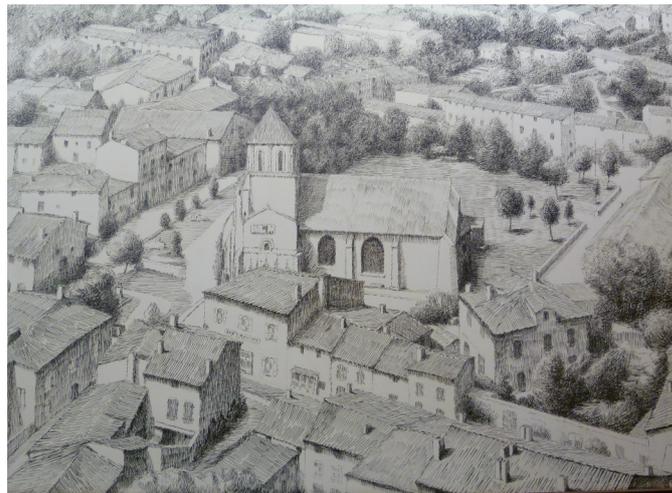
Temps est compris. La SEP Judo propose également, au cours de l'année, cinq stages de perfectionnement en Judo et Ju-Jitsu. Natacha Faucher, le professeur, organise aussi les rencontres jeunes qui rassemblent amicalement les judokas de Frontenay-Rohan-Rohan, Marigny et Mauzé sur le Mignon. Pour clore la saison, un gala aura lieu le vendredi 19

juin 2015 au soir dans le gymnase. Tous les judokas y participent.

La SEP Judo a 12 ans et a commencé avec 40 élèves. On en compte maintenant plus de 130 dont 65% habite Frontenay-Rohan-Rohan. Le club de Judo voit tous les ans un à deux élèves devenir ceintures noires. Le club a la volonté de dépasser 150 licenciés car l'association a besoin de financements. Le niveau augmente et les élèves et encadrants sont amenés à accompagner les judokas pour les compétitions parfois nationales. Le club accepte les inscriptions tout au long de l'année donc n'hésitez pas à le rejoindre même tardivement !

Connaissez vous Frontenay ?

Un peintre anonyme a représenté le cœur de la ville de Frontenay Rohan Rohan au début du XXème siècle (après 1921 date à laquelle les anciennes halles ont été détruites).



Cette immersion dans le passé nous permet d'identifier quelques bâtiments familiers et de constater l'évolution des constructions et de la circulation. Ainsi l'actuelle Mairie était la cure et il y avait un mur qui en interdisait l'accès à partir de la Grande-Rue (aujourd'hui rue Giannesini). Depuis la rue René Cassin a été créée. Madame Judith Guibert qui en était propriétaire a vendu ce tableau à Monsieur Bernard Thomas qui en a fait don à la municipalité dans les années 1990. Depuis il est accroché dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie.

Lors d'une prochaine manifestation qui vous mènera dans la salle du conseil, surprenez-vous à plonger dans le Frontenay des années 20 et à vous prendre au jeu en cherchant vos repères !

« Rendez-vous des lecteurs »

Les « Rendez-vous des lecteurs » sont des moments d'échanges entre lecteurs sur des livres, des films, séries, ou encore musiques qui vous ont plu et que vous avez envie de partager et de faire connaître. Ces moments conviviaux sont ouverts à tous sans obligation d'adhésion à la médiathèque (adultes et adolescents), libres d'accès et gratuits.

Les mercredis 24 septembre, 26 novembre, 18 février, 22 avril, 24 juin de 18h à 19h30. **Contact :**
biblio.frontenay@agglo-niort.fr - 05.49.04.44.39



IMAGES D'UNE FÊTE ENSOLEILLÉE



Après le dynamisme du groupe "Les Dièses" vendredi soir, il y a eu une belle affluence le samedi au forum des associations avec la traditionnelle file d'attente pour les inscriptions sportives et ludiques de l'année.



Et en soirée il y avait aussi l'invitation notre Maire à partager le verre de l'amitié avant un joyeux pique-nique en musique avec le groupe ZAGO puis de la Salsa jusque tard dans la nuit avec le groupe coloré et chaleureux LA MECANICA.

Dates à retenir !



Il y a eu aussi des spectacles tout au long de la journée pour le plaisir des petits et des grands : un drôle de clown « Roland », une mystérieuse caravane, des jongleurs talentueux, un drôle de couple...

OCTOBRE

- 19 : Marché aux livres (ASSOLMA)
- 22 : Cinéma (SEP - séances 17h & 20h30)
- 25 : Spectacle (ACVG)

NOVEMBRE

- 5 & 19 : Cinéma (SEP - contact : sepfrontenay@orange.fr)
- 22 : Loto (APE PRIMAIRE ET MATERNELLE)
- 26 : Don du sang (EFS)
- 29 : Goûter (LES MAMANS BIS)

DECEMBRE

- 21 : Marché de Noël (F2R EN FÊTE)

L'agenda est régulièrement actualisé sur le site communal. Consultez aussi les panneaux d'affichage à l'entrée de notre commune.

« Trait d'union » est un bulletin périodique reprographié et diffusé par la municipalité de Frontenay Rohan-Rohan
Mairie, place René Cassin, 79270 – Tél : 05 49 04 50 25

Site Internet : www.frontenayrr.fr courriel : services.mairie@wanadoo.fr

Directeur de la publication : **Brigitte Competissa**, coordination de la rédaction : **Alain Chauffier**,
membres du comité de rédaction : Cécile Draunet, Valérie Mesnard, Bruno Paroldo, Olivier Poiraud